

Monoxyde de carbone
MTG019


2.3 : Gaz toxique.



2.1 : gaz inflammable.

Danger

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Identificateur de produit	
Nom commercial	: Monoxyde de carbone
N° FDS	: MTG019
Description chimique	: Monoxyde de carbone No CAS :000630-08-0 No CE :211-128-3 No Index :006-001-00-2
Formule chimique	: CO
N° d'enregistrement	: Limite d'enregistrement non atteinte
Usage	: Industriel et professionnel Faire une analyse des risques avant utilisation
Identification de la société	: MULTIGAS ROUTE DE L'INDUSTRIE 102 CH-1564 DOMDIDIER Suisse
Numéro d'appel d'urgence	: Tel.: +41 (0) 26 676 94 94

2 Identification des dangers
Classification de la substance ou du mélange
Classe de Risque et catégorie de code réglementaire CE 1272/2008 (CLP)

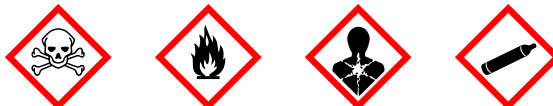
• Dangers physiques	: Gaz inflammables - Catégorie 1 - Danger (H220) Gaz sous pression - Gaz comprimés - Attention (H280)
• Dangers pour la santé	: Toxicité aiguë, par inhalation - Catégorie 3 - Danger (H331) Toxicité pour le système reproductif - Foetus - Catégorie 1A - Danger (H360D) Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 1 - Danger (H372)
Classification CE 67/548 ou CE 1999/45	: F+; R12 Repr. Cat. 1; R61 T; R23-R48/23

Éléments d'étiquetage

Monoxyde de carbone
MTG019
2 Identification des dangers (suite)

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• Pictogrammes de danger



• Pictogrammes de danger

• Mention d'avertissement

• Mention de danger

: Danger

: H331 : Toxique par inhalation.

H220 : Gaz extrêmement inflammable.

H360 : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

H372 : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H280 : Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.

• Mentions de mise en garde

- Prévention

: P260 : Ne pas respirer les gaz, vapeurs.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

- Intervention

: P304+P340+P315 : EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter immédiatement un médecin.

P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P377 : Fuite de gaz enflammé: Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.

P381 : Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger.

- Stockage

: P405 : Garder sous clef.

P403 : Stocker dans un endroit bien ventilé.

Etiquetage CE 67/548 ou CE 1999/45

Symbole(s)

: F+ : Extrêmement inflammable



Phrase(s) R

: T : Toxique

: R61 : Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

R12 : Extrêmement inflammable.

R23 : Toxique par inhalation.

R48/23 : Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Phrase(s) S

: S45 : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

S53 : Eviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Autres dangers

Autres dangers

: Aucun(e).

Monoxyde de carbone
MTG019
3 Composition/informations sur les composants
Substance / Préparation : Substance.

Nom de la substance	Contenance	No CAS	No CE	No Index	No. Enregistrement	Classification
Monoxyde de carbone	100 %	630-08-0	211-128-3	006-001-00-2	NOTE 2	F+; R12 Repr. Cat. 1; R61 T; R23-48/23

 F+; R12
Repr. Cat. 1; R61
T; R23-48/23

 Flam. Gas 1 (H220)
Repr. 1A (H360U)
Acute Tox. 3 (H331)
STOT RE 1 (H372)
Press. Gas (H280)

Ne contient pas d'autres composants ni impuretés qui pourraient modifier la classification du produit.

Note 1: Listé dans l'Annexe IV/V de REACH, exempté d'enregistrement

Note 2: Limite d'enregistrement non atteinte

Voir le texte complet des Phrases-R au chapitre 16

4 Premiers secours
Premiers secours
- Inhalation

: Toxique par inhalation.

Les symptômes peuvent être des étourdissements, des maux de tête, des nausées et une perte de coordination.

Déplacer la victime dans une zone non contaminée, en s'équipant d'un appareil respiratoire autonome. Laisser la victime au chaud et au repos. Appeler un médecin. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.

- Ingestion

: L'ingestion n'est pas considérée comme un mode d'exposition possible.

5 Mesures de lutte contre l'incendie
Risques spécifiques

: L'exposition prolongée au feu peut entraîner la rupture et l'explosion des récipients.

Produits de combustion dangereux

: Aucun(e).

Moyens d'extinction
- Agents d'extinction appropriés

: Tous les agents d'extinction connus peuvent être utilisés.

Méthodes spécifiques

: Si possible, arrêter le débit gazeux.

S'éloigner du récipient et le refroidir avec de l'eau depuis un endroit protégé.

Ne pas éteindre une fuite de gaz enflammée, sauf si absolument nécessaire. Une réinflammation spontanée et explosive peut se produire. Eteindre les autres feux.

Equipements de protection spéciaux pour pompiers

: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
Précautions pour les personnes

: Evacuer la zone.

Eliminer les sources d'inflammation.

Assurer une ventilation d'air appropriée.

Porter un appareil respiratoire autonome pour entrer dans la zone, à moins d'avoir contrôlé que celle-ci est sûre.

Précautions pour la protection de l'environnement

: Essayer d'arrêter la fuite.

Méthodes de nettoyage

: Ventiler la zone.

Monoxyde de carbone
MTG019
7 Manipulation et stockage

- Manipulation** : Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
Empêcher l'aspiration d'eau dans le récipient.
Purger l'air de l'installation avant d'introduire le gaz.
Interdire les remontées de produits dans le récipient.
Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit et à sa pression et température d'utilisation. Contacter votre fournisseur de gaz en cas de doute.
Maintenir à l'écart de toute source d'inflammation (y compris de charges électrostatiques).
Se reporter aux instructions du fournisseur pour la manipulation du récipient.
- Stockage** : Stocker le récipient dans un endroit bien ventilé, à température inférieure à 50°C.
Entreposer à l'écart des gaz oxydants et des autres oxydants.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- Protection individuelle** : Assurer une ventilation appropriée.
Ne pas fumer pendant la manipulation du produit.
Disposer d'un appareil respiratoire autonome, prêt à être utilisé en cas d'urgence.
- Limites d'exposition professionnelle** : Monoxyde de carbone : TLV© -TWA [mg/m³] : 25
Monoxyde de carbone : TLV© -TWA [ppm] : 25

9 Propriétés physiques et chimiques

- Etat physique à 20 °C** : Gaz.
- Couleur** : Incolore.
- Odeur** : Non détectable à l'odeur.
- Masse moléculaire** : 28
- Point de fusion [°C]** : -205
- Point d'ébullition [°C]** : -192
- Température critique [°C]** : -140
- Pression de vapeur [20°C]** : Non applicable.
- Densité relative, gaz (air=1)** : 1
- Densité relative, liquide (eau=1)** : 0,79
- Solubilité dans l'eau [mg/l]** : 30
- Domaine d'inflammabilité [%vol dans l'air]** : 10,9 à 74
- Température d'autoinflammation [°C]** : 620

10 Stabilité et réactivité

- Produits de décomposition dangereux** : Aucun(e).
- Matières incompatibles** : Peut former un mélange explosif avec l'air.
Peut réagir violemment avec les oxydants.
Air, Oxydant.
- Conditions à éviter** : Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.

Monoxyde de carbone
MTG019
11 Informations toxicologiques

Informations toxicologiques : Destruction des globules rouges (poison hémolytique).
Inhalation (rat) CL50 [ppm/4h] : 1880

12 Informations écologiques

Information relative aux effets écologiques : Pas d'effet écologique connu causé par ce produit.
Potentiel de réchauffement global [CO2=1] : 1

13 Considérations relatives à l'élimination

Généralités : Eviter de rejeter à l'atmosphère.
 Ne pas rejeter dans tout endroit où son accumulation pourrait être dangereuse.
 Ne pas évacuer dans les endroits où il y a un risque de former un mélange explosif avec l'air. Le gaz rejeté doit être brûlé dans un brûleur approprié équipé d'un arrêt anti-retour de flamme.
 Contacter le fournisseur si des instructions sont souhaitées.

14 Informations relatives au transport

Numéro ONU : 1016
• Etiquetage ADR, IMDG, IATA



: 2.1 : gaz inflammable.
 2.3 : Gaz toxique.

Transport terrestre

ADR/RID
I.D. n° : 263
Nom d'expédition des Nations unies : MONOXYDE DE CARBONE COMPRIMÉ
Classe(s) de danger pour le transport : 2
- Code de classification ADR/RID : 1 TF
- Packing Instruction(s) - General : P200
- Tunnel Restriction : B/D : Transport en citerne: Passage interdit dans les tunnels des catégories B, C, D et E; Autre transport : Passage interdit dans les tunnels de catégorie D et E.

Transport par mer

- Code IMO-IMDG
• Désignation officielle pour le transport : MONOXYDE DE CARBONE COMPRIMÉ
• ADR : 2.3
- Groupe d'emballage IMO : P200

Monoxyde de carbone
MTG019
14 Informations relatives au transport (suite)

- Emergency Schedule (EmS) - Fire : F-D
- Emergency Schedule (EmS) - Spillage : S-U
- Instructions - Packing : P200

Transport aérien

- ICAO/IATA
- Désignation officielle de transport : CARBON MONOXIDE, COMPRESSED
- ADR : 2.3
- IATA-Passenger and Cargo Aircraft :
- Cargo Aircraft only :

Eviter le transport dans des véhicules dont le compartiment du chargement n'est pas séparé de la cabine de conduite. S'assurer que le conducteur du véhicule connaît les dangers potentiels du chargement ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres éventualités.

Avant de transporter les récipients :

- S'assurer que les récipients sont fermement arrimés.
- S'assurer que le robinet de bouteille est fermé et ne fuit pas.
- S'assurer que le bouchon de protection de sortie du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
- S'assurer que le dispositif de protection du robinet (quand il existe) est correctement mis en place.
- Assurer une ventilation convenable.
- Se conformer à la réglementation en vigueur.

15 Informations réglementaires

- Restrictions** : Réserve à l'utilisateur professionnel.
- Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement** : S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.
- Seveso regulation 96/82/EC** : Listé

16 Autres informations

S'assurer que les opérateurs comprennent bien les risques d'inflammabilité.

Les utilisateurs d'appareils respiratoires doivent être formés.

S'assurer que les opérateurs comprennent bien le risque de toxicité.

- Liste du texte complet des Phrases-R en section 3** :
- R12 : Extrêmement inflammable.
 - R23 : Toxique par inhalation.
 - R48/23 : Toxique : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
 - R61 : Risque pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

La présente Fiche de Données de Sécurité a été établie conformément aux Directives Européennes en vigueur et est applicable à tous les pays qui ont traduit les Directives dans leur droit national.

- DENEGATION DE RESPONSABILITE** : Malgré le soin apporté à sa rédaction, aucune responsabilité ne saurait être acceptée en cas de dommage ou d'accident résultant de son utilisation. Les informations données dans ce document sont considérées comme exactes au moment de son impression. Avant d'utiliser ce produit pour une expérience ou un procédé nouveaux, examiner attentivement la compatibilité et la sécurité du matériel mis en oeuvre.

Fin du document